

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1755

20 août 2007

### SOMMAIRE

ABB Consulting S.à r.l. ....	84236	IC Property Invest S.à r.l. ....	84195
Alpha Factoring S.à r.l. ....	84201	IFAS International S.A. ....	84200
AP Luxembourg S.à r.l. ....	84201	Ifos Investment S.A. ....	84194
Apollo (EU) Germany S.à r.l. ....	84202	Immobilière 26 VH S.A. ....	84220
Apollo International Germany S.à r.l. ....	84199	Immo-Croissance ....	84205
AP Pelham Luxembourg S.à r.l. ....	84203	IN Holdings I S.à r.l. ....	84198
Assemblées de Dieu de Luxembourg A.s.b.l. ....	84217	International Venture Projects ....	84217
Auchan International S.A. ....	84204	Kompass Venture Capital S.A. ....	84240
Bhansali Equities Luxembourg S.à r.l. ....	84236	LaSalle Asia Recovery International I Sarl .....	84197
BNP Paribas Securities Services - Succur- sale de Luxembourg ....	84204	Lend Lease Asia Real Estate Advisors S.A. .....	84194
Cashmerefinance S.A. ....	84240	Lend Lease Asia Real Estate Advisors S.A. .....	84195
Chester Properties I S.à r.l. ....	84194	Ligabue Group S.A. ....	84239
Daian, Sarl ....	84203	Logix XIII S.à r.l. ....	84228
DSL DATA SERVICE Luxembourg S.à r.l. .....	84199	Magnus S.A. Holding ....	84198
Elcoteq Network S.A. ....	84194	MMI Feeder S.à r.l. ....	84202
Electro Fernandes S.à r.l. ....	84203	Nitrus Finance S.à r.l. ....	84195
Ermitage Holdings S.A. ....	84196	North & South Airlogistics ....	84236
Ermitage Holdings S.A. ....	84197	OC European Real Estate S.à r.l. ....	84198
Ermitage Holdings S.A. ....	84197	P.L.R. International S.A. ....	84196
Ermitage Holdings S.A. ....	84196	Realpart S.A. ....	84237
Ermitage Holdings S.A. ....	84196	Riverside Studio ....	84240
Ermitage Holdings S.A. ....	84195	Seizinvest S.A. ....	84206
EuroPRISA Management Company S.A. .....	84202	Seligman Global Horizon Funds ....	84205
Falcon Real Estate Investments S.à r.l. ....	84204	Shorey S.à r.l. ....	84201
Financière Baucalaise S.A.H. ....	84199	SJ Properties Aubervilliers S.à r.l. ....	84200
Glendorn S.A. ....	84239	Tennis Club BIEKERECH-ATTERTDALL a.s.b.l. ....	84224
Gradel ....	84205	Valore II BY Avere Asset Management S.C.A. ....	84206
Haga 2000 S.à r.l. ....	84197	Weihergewan SA ....	84198
HN 2 A.G. ....	84236	Weihergewan SA ....	84199
HN 2 A.G. ....	84236		

**Ifos Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.  
R.C.S. Luxembourg B 109.107.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2007.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

Référence de publication: 2007082566/1051/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG03348. - Reçu 22 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070090561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

---

**Elcoteq Network S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 102.654.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007082568/280/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG03021. - Reçu 36 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070090625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

---

**Lend Lease Asia Real Estate Advisors S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 79.939.

Le bilan au 30 juin 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007082569/280/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04146. - Reçu 34 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070090622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

---

**Chester Properties I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 86.726.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2007.

*Pour CHESTER PROPERTIES I S.à.r.l.*

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007082616/536/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007, réf. LSO-CG02361. - Reçu 22 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070090453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

---

**Lend Lease Asia Real Estate Advisors S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 79.939.

Le bilan au 30 juin 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007082571/280/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04147. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

**IC Property Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 1.800.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 69.772.

Le bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007082572/280/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG03024. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

**Ermitage Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 59.648.

Le bilan au 31 décembre 1999 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES

Signature

Référence de publication: 2007082574/803/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF08846. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

**Nitrus Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 124.505.

*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Associé Unique qui s'est tenue le 16 avril 2007*

L'Associé Unique de NITRUS FINANCE SARL (la «Société»), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY SA, de sa fonction de gérant et ce avec effet immédiat;
- de nommer Monsieur Mattia Danese, professionnellement résidant 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Le 16 Avril 2007.

M. Danese.

Référence de publication: 2007082666/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2007, réf. LSO-CF01581. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

**Ermitage Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 59.648.

Le bilan au 31 décembre 2000 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES

Signature

Référence de publication: 2007082575/803/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF08850. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

---

**Ermitage Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 59.648.

Le bilan au 31 décembre 2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES

Signature

Référence de publication: 2007082576/803/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF08854. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

---

**Ermitage Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 59.648.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES

Signature

Référence de publication: 2007082577/803/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF08856. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

---

**P.L.R. International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 52.791.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 16 avril 2007 à Luxembourg*

L'Assemblée prend acte de la nouvelle adresse de Monsieur Guy Glesener au 36, rue Frantz Seimetz, L-2531 Luxembourg.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007082691/3842/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06306. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

---

**Ermitage Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 59.648.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES

Signature

Référence de publication: 2007082578/803/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF08858. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

---

**Ermitage Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 59.648.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES

Signature

Référence de publication: 2007082579/803/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF08861. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

---

**Haga 2000 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 66.971.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007082580/832/13.

Enregistré à Diekirch, le 4 juillet 2007, réf. DSO-CG00019. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070090725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

---

**LaSalle Asia Recovery International I Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 85.089.

L'adresse professionnelle de Madame Stéphanie Duval, gérante de la Société, qui était au 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, a changé et est désormais la suivante:

41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007083009/2570/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2007, réf. LSO-CF05001. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070092094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

---

**OC European Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 23, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 107.319.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour OC EUROPEAN REAL ESTATE S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2007082617/267/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04055. - Reçu 26 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070090868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

**IN Holdings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 4.595.725,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 23, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 78.622.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour IN HOLDINGS I S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2007082618/267/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04051. - Reçu 46 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070090866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

**Weihergewan SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2668 Luxembourg, 2-6, rue Julien Vesque.

R.C.S. Luxembourg B 80.998.

Le bilan de l'année 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007082633/1852/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2005, réf. LSO-BH02662. - Reçu 93 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070090667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

**Magnus S.A. Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 10.779.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 14 mars 2007 à Luxembourg*

L'Assemblée prend acte de la nouvelle adresse de Monsieur Guy Glesener au 36, rue Seimetz, L-2531 Luxembourg.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007082692/3842/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06284. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070090742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

**Weihergewan SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2668 Luxembourg, 2-6, rue Julien Vesque.  
R.C.S. Luxembourg B 80.998.

Le bilan de l'année 2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007082635/1852/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2005, réf. LSO-BH02659. - Reçu 93 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070090663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

**DSL DATA SERVICE Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 183, rue de Rollingergrund.  
R.C.S. Luxembourg B 25.613.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007082638/1420/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2007, réf. LSO-CF05749. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

**Apollo International Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 97.671.

*Extrait des résolutions de l'Associé Unique prises en date du 20 février 2007*

L'Associé Unique de la Société a décidé en date du 20 février 2007, de démissionner Mr Hans Van De Sanden, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que Gérant de la société et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 25 juin 2007.

LUXEMBOURG COPORATION COMPANY SA

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007082667/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00520. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

**Financière Baucaïse S.A.H., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 36.879.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 16 mai 2007 à Luxembourg*

L'Assemblée prend acte de la nouvelle adresse de Monsieur Guy Glesener au 36, rue Seimetz, L-2531 Luxembourg.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007082695/3842/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, réf. LSO-CG01553. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

**SJ Properties Aubervilliers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 124.264.

—  
*Extrait des Résolutions de l'Associé Unique qui ont été prises le 6 mars 2007*

L'Associé Unique de SJ PROPERTIES AUBERVILLIERS S.à.r.l. (la «Société») a décidé comme suit:

- De démettre M. Joannes Christinus Lamberthus Van De Sanden et M. Jan Doeke Thijs Van Der Molen, ayant leur adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg de leur fonction de Gérants A de la société et ce avec effet au 6 mars 2007;
- De démettre M. Gudmundur Bjorn Arnason, ayant son adresse privée au 5, rue de la Déportation, L-8021 Strassen, Luxembourg de sa fonction de Gérant B de la société et ce avec effet au 6 mars 2007;
- De nommer M. Gudmundur Bjorn Arnason, ayant son adresse privée au 5, rue de la Déportation, L-8021 Strassen en qualité de Gérant A de la société et ce avec effet au 6 mars 2007 et à durée indéterminée.

Luxembourg, le 6 mars 2007.

B.T. Ludwig

Gérant

Référence de publication: 2007082668/710/21.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF03581. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

---

**IFAS International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C. M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 38.061.

—  
Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue à Luxembourg, le mardi 26 juin 2007, que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

*Cinquième résolution*

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire viennent à échéance en date de ce jour. L'Assemblée décide de ne pas renommer Monsieur Alfonso Belardi, en qualité d'Administrateur et décide de nommer les Administrateurs suivants:

- Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg; Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Mirko La Rocca, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg; Administrateur;
- Monsieur Davide Murari, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg; Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2010.

L'Assemblée décide de nommer la société FIDUCIAIRE MEVEA Sàrl, 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2007.

*Sixième résolution*

L'Assemblée décide de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la société du 9-11, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 5, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2007.

Le conseil d'administration

J.-P. Fiorucci / D. Murari

Président / Administrateur

Référence de publication: 2007083104/43/33.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007, réf. LSO-CG01413. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070092148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

---

**Alpha Factoring S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 225.000,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 114.697.

*Extrait rectificatif des Résolutions de l'Associé Unique du 5 janvier 2007*

Suite à une erreur matérielle, il a été publié dans l'extrait des Résolutions de l'Associé Unique enregistré sous la référence L070020034.04 en date du 7 février 2007, que Mr Jean Baptiste Brekelmans a été nommé «Gérant B» de la société.

Il faut lire «Gérant».

Luxembourg, le 25 juin 2007.

H.-P. Schut

Référence de publication: 2007082669/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00523. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

**Shorey S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 124.774.

*Extrait du contrat de cession de parts de la Société daté du 23 mai 2007*

En vertu de l'acte de transfert de parts daté du 23 mai 2007, LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., une société régie par le droit luxembourgeois ayant son siège social à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg a transféré l'intégralité de ses parts sociales, soit cent parts sociales à STARK GLOBAL OPPORTUNITIES MASTER FUND Ltd, société régie par le droit des Iles vierges britanniques, ayant son siège social à HARNEYS CORPORATE SERVICES LIMITED, Craigmuir Chambers, P.O. Box 71, Road Town, Tortola, B.V.I.

Ainsi, les cent parts sociales de la Société appartiennent désormais à STARK GLOBAL OPPORTUNITIES MASTER FUND Ltd sus-mentionnée.

Luxembourg, le 15 juin 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007082670/710/22.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007, réf. LSO-CF08063. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

**AP Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 63.495.

*Extrait des résolutions de l'Associé Unique prises en date du 20 février 2007*

L'Associé Unique de la Société a décidé en date du 20 février 2007, de démissionner Mr Hans Van De Sanden, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que Gérant de la société et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 25 juin 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY SA

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007082671/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2007, réf. LSO-CG00471. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

**MMI Feeder S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 97.973.

*Extrait des résolutions de l'Associé Unique prises en date du 20 février 2007*

L'Associé Unique de la Société a décidé en date du 20 février 2007, de démissionner Mr Hans Van De Sanden, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que Gérant de la société et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 25 juin 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY SA

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007082672/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2007, réf. LSO-CG00470. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

**Apollo (EU) Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 97.600.

*Extrait des résolutions de l'Associé Unique prises en date du 20 février 2007*

L'Associé Unique de la Société a décidé en date du 20 février 2007, de démissionner Mr Hans Van De Sanden, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que Gérant de la société et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 25 juin 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY SA

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007082673/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00521. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

**EuroPRISA Management Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 110.847.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 14 mai 2007 a décidé:

- de ratifier la cooptation, avec effet au 2 mai 2006, de Monsieur Max Kreuter en remplacement de Monsieur Thomas Güttele, démissionnaire en date du 27 avril 2006,

- de renouveler les mandats de:

M. David N. Bradford, 8, Campus Drive, USA-07054 Parsippany,

M. Dirk Ruppert, 29, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg,

M. Max F. Kreuter, 75, Augustenstrasse, D-80333 Munich,

en leur qualité d'administrateurs pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

Esch-sur-Alzette, le 4 juin 2007.

Pour EUROPRISA MANAGEMENT COMPANY S.A.

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007082686/1126/22.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF03671. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

**Daian, Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 84.736.

*Extrait des résolutions de l'Associé Unique prises en date du 20 février 2007*

L'Associé Unique de la Société a décidé en date du 20 février 2007, de démissionner Mr Hans Van De Sanden, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que Gérant de la société et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 25 juin 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY SA

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007082674/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00522. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

**AP Pelham Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 63.496.

*Extrait des résolutions de l'Associé Unique prises en date du 20 février 2007*

L'Associé Unique de la Société a décidé en date du 20 février 2007, de démissionner Mr Hans Van De Sanden, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que Gérant de la société et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 25 juin 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY SA

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007082675/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00487. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

**Electro Fernandes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3377 Leudelange, 47, rue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 112.056.

EXTRAIT

Suite à une cession de parts sociales dûment approuvée par les associés et dûment signifiée à la société, le capital social fixé à 12.500,- EUR, représenté par 100 parts sociales, entièrement souscrites et libérées, se repartit comme suit:

Monsieur Paulo Henrique Dos Santos Rodrigues, cinquante et une parts sociales . . . . .	51
Monsieur Alfredo Fernandes Da Nazare, quarante-neuf parts sociales . . . . .	49
Total: cents parts sociales . . . . .	100

Monsieur João Paulo Vicente Pinto ne détient plus de part sociale dans la SARL ELECTRO FERNANDES.

Monsieur Paulo Henrique Dos Santos Rodrigues, résident 38, rue de Saeul, L-8562 Schweich est nommé gérant technique de la SARL ELECTRO FERNANDES en remplacement de Monsieur João Paulo Vicente Pinto.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2007.

ELECTRO FERNANDES SARL

Signatures

Référence de publication: 2007082690/514/22.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG02924. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

**BNP Paribas Securities Services - Succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 86.862.

Modification concernant les représentants permanents pour l'activité de la succursale:

Nomination de Monsieur Franck Dubois en tant que Directeur Adjoint, en remplacement de Monsieur Philippe Van Looy.

Luxembourg, le 19 juin 2007.

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

P. Renaud / G. Boone-Leclercq

Responsable Département Juridique / Responsable Domiciliation

Référence de publication: 2007082678/1176/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007, réf. LSO-CF09641. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

**Auchan International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 73.616.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 27 avril 2007

- Le Conseil d'Administration décide d'élire Monsieur Henri Mathias, Administrateur de sociétés, résidant professionnellement au 40, avenue de Flandre, F-59964 Croix, en tant que Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur. Son mandat viendra dès lors à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Luxembourg, le 27 avril 2007.

Certifié sincère et conforme

AUCHAN INTERNATIONAL S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007082683/795/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007, réf. LSO-CG02170. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

**Falcon Real Estate Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**
**Capital social: EUR 812.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 115.384.

Extrait des résolutions prises par voie circulaire par le Conseil de Gérance

- Le siège social est transféré du 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 43, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, avec effet au 28 mars 2007.

Le 28 mars 2007.

Certifié sincère et conforme

FALCON REAL ESTATE INVESTMENTS S.à r.l.

FINDI S.à r.l. / EFFIGI S.à r.l.

Gérant / Gérant

Signature / Signature

Référence de publication: 2007083077/795/19.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG03225. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

**Immo-Croissance, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 28.872.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 11 avril 2007 a décidé:

- de renouveler pour une période d'un an le mandat d'administrateur de Messieurs

Richard Schneider, 2, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg

Henri Servais, 44-46, avenue Herrmann Debroux, B-1160 Bruxelles

Benoît Dourte, 12, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange

Pierre Malevez, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg

Frank Wagener, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg

de nommer pour une période d'un an à la fonction d'administrateur Monsieur

René Arnoldy, rue Léon Laval, 12, L-3372 Leudelange en remplacement de Monsieur Marcel Dell, dont le mandat venait à échéance

de nommer pour une période d'un an à la fonction de Réviseur d'Entreprises, PricewaterhouseCoopers sàrl, 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg en remplacement d'ERNST & YOUNG, Luxembourg, 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

*Pour IMMO-CROISSANCE SICAV*

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007082687/1126/25.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00577. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070090772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

**Gradel, Société Anonyme.**

Siège social: L-8440 Steinfort, 38, rue de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 6.944.

*Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 14 juin 2007*

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée décide:

De reconduire:

Le mandat de Monsieur Jacques Plumer, Monsieur Claude Maack et Monsieur Edouard Thein comme administrateur, Monsieur Eugène Biver comme président ainsi L'AUXILIAIRE GENERALE D'ENTREPRISES comme commissaire aux comptes

De nommer

Monsieur Claude Lanners demeurant 51, boulevard Ch. Simonis, L-2539 Luxembourg et Monsieur Mathias Poncin demeurant 475, route de Thionville, L-5887 Alzingen comme administrateurs.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour l'assemblée générale*

Signatures

Référence de publication: 2007082689/514/21.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF10028. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070090763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

**Seligman Global Horizon Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 58.792.

Faisant suite à l'assemblée générale du 27 juin 2007, sont renommés administrateurs:

Richard M. Potocki, 100, park Avenue; 10017 New York - Etats-Unis

Rodney G.D. Smith, 100, park Avenue; 10017 New York - Etats-Unis

Brian T. Zino, 100, park Avenue; 10017 New York - Etats-Unis

Grégory David Cremen, 31, boulevard Dupong; L-4545 Luxembourg.

Est renommé reviseur d'entreprise:

ERNST & YOUNG S.A., 7, parc d'Activité Syrdall; L-5365 Munsbach - Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2007.

Pour STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007082688/1229/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007, réf. LSO-CG02555. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

### **Seizinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 91.688.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 3 mai 2007 à Luxembourg*

L'Assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants, à savoir Messieurs Gillet Etienne, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Tordoor Jacques, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Glesener Guy, 36, rue Frantz Seimetz, L-2531 Luxembourg en tant qu'administrateurs et la société AUDITEX S.A.R.L. 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg en tant que commissaire aux comptes.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2013.

L'Assemblée prend acte de la nouvelle adresse de Monsieur Guy Glesener au 36, rue Frantz Seimetz, L-2531 Luxembourg.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007082693/3842/20.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, réf. LSO-CG01551. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

### **Valore II BY Avere Asset Management S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 129.431.

#### STATUTES

In the year two thousand and seven, on the fifth of June.

Before the undersigned Maître Jacques Delvaux, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

AVERE ASSET MANAGEMENT S.A., having its registered office at 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg (the «Unlimited Shareholder»)

Ziad Abu Zalaf, resident in London, 10 Coleridge Square, 552 Kings Road, Swloorp, United Kingdom,

Marcello Baldi, resident in Milano, Via Garian 41, I-20146, Italy

QUALTO S.p.A., having its registered office in Milano, Via Mascheroni Lorenzo 15, I-20123, Italy

CAPITAL B ! S.r.l., having its registered office in Parme, Viale Mentana 150, I-43100, Italy

ROGORBELLO S.r.l., having its registered office in Milano, Via Paleocapa Pietro, I-20122, Italy

NOLAN ASSOCIATES LIMITED, having its registered office in Tortola, Wickam's Cay 1, Road Town, British Virgin Islands,

IMMOEUROPA S.r.l., having its registered office in Torino, Corso Einaudi 20, I-10129, Italy

Mirella Grassi, resident in Cremona, Via G. Bertesi 23, I-26100, Italy

ASTRAGON INTERNATIONAL S.A., having its registered office in Luxembourg, 18, rue de l'Eau, L-1449, Grand Duchy of Luxembourg,

RUTLAND HEIGHTS LIMITED, having its registered office in Tortola, Trident Chambers, Road Town, British Virgin Islands,

BANK JULIUS BAER & CO LIMITED, having its registered office in Zurich, Bahnhofstrasse 36, CH-8036, Switzerland,  
 VIS VALUE PARTECIPAZIONI S.r.l., having its registered office in Novara, Via Giulietti 9, I-28100, Italy,  
 Silvana Rossella Ronchi, resident in Bresso, Via Vittorio Veneto 49/D, I-20091, Italy,  
 Riccardo Lia, resident in Lerici, San Terenzo, Via Menghetti 17, I-19032, Italy,  
 Marcello Sallusti, resident in Kingston Upon Thames, 10 The Drive, HT27NY, United Kingdom,  
 INVESTITORI 1 S.r.l., having its registered office in Milano, Via Paris Bordone 11, I-20121, Italy,  
 GESTFIN INVESTMENTS S.A., having its registered office in Tortola, Citco Building, Wickam Cay, Road Town, British Virgin Islands,  
 T.L.M.A. S.r.l., having its registered office in Milan, Via Sant'Andrea 10/A, I-20121, Italy,  
 BAYSIDE SERVICES S.A., having its registered office in Panama, 2000 Plaza, 50th Street, Republic of Panama,  
 (hereafter the «Limited Shareholders»)  
 Together herein the «Shareholders»

represented by SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, une société anonyme de droit luxembourgeois, 19-21, bld du Prince Henri, Luxembourg, elle-même représentée par M. Carlo Santoemma et M. Sergio Bertasi, employés, Luxembourg, by virtue of 20 proxies given under private seal, which, initialed ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a «Société en Commandite par Actions» which they declared to organize among themselves.

## Articles of Incorporation

### Chapter I.- Name, Registered Office, Object, Duration

**1. Form - Corporate name.** Between those present or here above represented this day and all persons who will become owners of the Shares mentioned hereafter, a Luxembourg company under the form of a «Société en Commandite par Actions» governed by the law of the Grand Duchy of Luxembourg of August 10, 1915 on Commercial Companies and amendments thereto (the «Law») and by the present articles (the «Articles») is hereby formed under the name VALORE II BY AVERE ASSET MANAGEMENT S.C.A. (the «Company»).

#### 2. Registered Office.

2.1 The Registered Office of the Company is established in the City of Luxembourg. The General Partner is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the statutory Registered Office.

2.2 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Registered Office of the Company, the Registered Office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalized; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be taken by the General Partner.

**3. Object.** The purpose of the company is the taking of interests, in any form, in all Luxembourg and foreign companies, the acquisition of all deeds and rights, through equity stakes, capital contributions, subscriptions, bought deals or taking of call options and in all other ways and, inter alia, the acquisition of patents and licenses, their management and enhancement as well as all operations attached directly or indirectly to its purpose.

The company can borrow and it can grant to companies in which it holds stakes or in which it has interests, directly or indirectly, all assistance, loans, advances or guarantees.

Moreover, the company can carry out all commercial, financial, securities and real estate transactions attached directly or indirectly to its purpose or likely to facilitate realization thereof.

**4. Duration.** The Company is established for an unlimited period from the date hereof.

### Chapter II.- Capital, Shares

**5. Share capital.** The subscribed capital is fixed at EUR 1,056,900.- (one million fifty six thousand nine hundred euro), represented by 1 (one) share having the number «1» held by the Unlimited Shareholder («associé commandité») herein defined as «Unlimited Shares», and 10,568 (ten thousand five hundred sixty eight) shares having the numbers «2» to «10,569» held the Limited Shareholders («associés commanditaires») herein defined as «Limited Shares»; together, with the Unlimited Shares, herein as the «Shares», with a par value of EUR 100.- (a hundred Euro) each.

The Company can repurchase its own Shares within the limits set by law.

#### 6. Form of shares.

6.1 The Unlimited Shares and the Limited Shares shall be in registered form. Shares under registered form may not be exchanged or converted into bearer form.

6.2 A register of registered shares shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any Shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register.

6.3 The Company shall consider the person in whose name the Shares are registered as the full owner of the Shares.

6.4 If a registered Shareholder does not provide any address where the notices and information issued by the Company can be sent, this should be mentioned in the Shareholders' register and the address of the Shareholder shall be supposed to be the Registered Office of the Company or another address which shall be registered until such holder provides another address to the Company.

6.5 Payments on Shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the General Partner shall from time to time determine. Any amount called up on Shares will be charged equally on all outstanding Shares which are not fully paid up.

### **7. Transfer of shares.**

7.1 The Unlimited Shares are freely transferable.

7.2 Any transfer of Limited Shares to the existing shareholders or to any third party shall require the prior written approval of the General Partner and the General Partner may in its discretion and without indicating any reason therefore decline to approve or register such transfer provided that, if the General Partner refuses to approve or register such transfer, it shall procure that itself or some person nominated or designated by it shall offer to acquire the Limited Shares to which the transfer relates or to cause the Company to acquire such Limited Shares at a price representing the market value, subject to any provisions of the Law. In the case of dispute between the parties on the price, the parties agree to appoint an expert to determine the price.

7.3 Each Shareholder agrees that it will not pledge or grant a security interest in any of its Shares without the prior written consent of the General Partner.

## **Chapter III.- Management and supervisory board**

### **8. Management.**

8.1 The Company shall be managed by AVERE ASSET MANAGEMENT S.A., (herein referred to as the «General Partner») and having its registered office in Luxembourg, in its capacity of Unlimited Shareholder of the Company.

8.2 The General Partner may consult the Supervisory Board pursuant to the Article 14 of the Articles.

8.3 The General Partner may enter into administration and management agreements with the Company.

**9. Powers of the general partner.** The General Partner is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on the Company's interest and shall be refunded all expenses relative to its quality of general partner of the Company.

**10. Representation.** The Company will be bound towards third party by the single signature of the General Partner, represented by its legal representatives or any delegate appointed in compliance with the articles of the General Partner, or by the single signature of any person to whom such power shall be delegated by the General Partner.

### **11. Delegation of powers.**

11.1 The General Partner may, at any time, appoint an attorney or agent of the Company as required for the affairs and management of the Company.

11.2 The appointed attorney or agent shall be entrusted with the powers and duties conferred to them by the General Partner.

### **12. Revocation.**

12.1 The General Partner may not be removed from its capacity as general partner of the Company in any event except for material breach of the Articles, gross negligence or willful misconduct.

12.2 The removal of the General Partner for material breach of the Articles, gross negligence or willful misconduct may only be decided by a majority of seventy five per cent (75%) of the Shareholders.

### **13. Liabilities.**

13.1 The Unlimited Shareholder shall be liable with the Company for all losses which cannot be recovered on the Company's assets.

13.2 The Unlimited Shareholder shall not however be bound by the reimbursement to the other Limited Shareholders of the paid amounts on the Limited Shares.

13.3 The Limited Shareholders shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity whatsoever other than when exercising their rights as Shareholders in general meetings of the Shareholders and shall only be liable for payment to the Company of the par value paid for each Limited Share they hold in the Company.

#### **14. Supervisory board.**

14.1 The business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be supervised by a supervisory board of at least three members, elected by the General Meeting, for a period not exceeding six years (the «Supervisory Board»).

14.2 They may be removed at any time and without justification by a resolution of the general meeting of Shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed.

14.3 In case a member of the Supervisory Board is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for 6 years from the date of his election.

14.4 For the carrying of its supervisory duties, the Supervisory Board shall have the powers of a statutory auditor, as provided for by article 62 of the Law.

14.5 The members of the Supervisory Board shall neither participate nor interfere with the management of the Company but may advise the General Partner on such matters as the General Partner may determine.

#### **Chapter IV.- General meeting of shareholders**

**15. Powers of the general meeting of shareholders.** Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company. The meeting of Shareholders shall deliberate only on the matters which are not reserved to the General Partner by the Articles or by the Law.

**16. Matters requiring consent of the general partner.** The following decision cannot be taken by the Shareholders, without the prior written consent of the General Partner:

- any decision of the Shareholders relating to the winding-up, liquidation, dissolution, petition for bankruptcy, moratorium, controlled management, winding-up in case of loss of half or three quarters of the share capital, insolvency or any similar or comparable procedure, or any procedure having similar or comparable effect under any applicable law;
- any decision of the Shareholders relating to the alteration of the Articles of the Company (including any decision to extend or modify the authorisation relating to the authorised share capital);
- any decision of the Shareholders relating to any change in the nature of the activities of the Company;
- any decision of the Shareholders relating to a change in the Company's nationality;
- any decision of the Shareholders regarding any merger, consolidation or similar transaction involving the Company or any sale or other transfer of all or substantially all of the assets of the Company;
- any decision of the Shareholders in relation to the declaration or distribution of any dividend or other payment out of the distributable profits of the Company;
- any decision of the Shareholders on the appointment or removal of any member of the Supervisory Board;
- any decision of the Shareholders in connection with the approval of the accounts of the Company which are not in a form agreed upon by the General Partner;
- any other decision of the Shareholders which would have an effect on the financial situation of the Company or its assets or which could otherwise have a material adverse effect on the rights of the General Partner as provided for in the Articles or on the continued existence of the Company.

#### **17. Annual general meeting.**

17.1 The annual general meeting of Shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg, on the second Thursday of May, at 2.00 p.m, and for the first time in 2008.

17.2 The other general meetings of Shareholders may be held at a time and a place as specified in the notice of meetings. Unless otherwise provided herein, the notice for convocations and the general meetings shall be subject to the conditions and delays foreseen by the law.

#### **18. Convening notice and vote.**

18.1 The general meeting may be convened by the General Partner or by the Supervisory Board by way of a notice fixing the agenda of the meeting sent by registered letter, mail or fax at least eight days before the meeting.

18.2 Unless otherwise provided by law or by the Articles, all resolutions by the annual or ordinary general meeting of Shareholders are adopted by simple majority of the Shares present or represented, regardless of the proportion of the capital represented.

18.3 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the Shareholders present or represented. For the avoidance of doubt, the above quorum and majority requirements are applicable in case of issue of new Shares and/or Convertible Securities not already covered by Article 5.2.

18.4 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

#### **19. Attendance, Representation.**

19.1 Any Share, being Unlimited Share or being Limited Share, is carrying one voting right in the general meeting.

19.2 All the voting Shares shall vote as one category of shares, except for the amendment to the Articles affecting the rights of the different categories. The issues of new Shares shall not be considered as amendments to these Articles, requiring a vote for each category of Shares.

19.3 A Shareholder may act at any general meeting, even the annual general meeting of Shareholders, by appointing another person as his proxy in writing including by letter, fax or email.

19.4 If all the Shareholders are present or represented at a general meeting of Shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior written notice.

### **Chapter V.- Business year, Distribution of profits**

#### **20. Business year.**

20.1 The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year, except for the first business year which commences on the date of incorporation of the Company and ends on 31 December 2007.

20.2 The General Partner draws up the balance sheet and the profit and loss account. The General Partner submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of Shareholders to the Supervisory Board who shall make a report containing comments on such documents.

#### **21. Distribution of profits.**

21.1 The annual net profit shall be allocated as follows:

21.1.1 Each year at least five per cent of the net profits has to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.

21.1.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of Shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

21.2 The distribution of dividends shall be proposed by the General Partner and approved by the general meeting of Shareholders, subject to Article 16.

21.3 The General Partner may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by Law.

### **Chapter VI.- Dissolution, Liquidation**

#### **22. Dissolution, Liquidation.**

22.1 Subject to Article 16 of the Articles, the Company may be dissolved by a resolution of the Shareholders voting in the same quorum and majority as for the amendment of the Articles.

22.2 In the event of death or dissolution of the General Partner, as well as in the case of its legal incapacity or inability to act, the Company shall not be dissolved and the Supervisory Board may appoint an administrator, who may or may not be a Shareholder, who shall adopt urgent measures and those of ordinary administration until the general meeting is held. The administrator shall, within fifteen days of his appointment, convene the general meeting in accordance with the procedures in the Articles. It shall be liable only for the performance of its mandate.

22.3 In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by the General Partner.

### **Chapter VIII.- Applicable Law**

**23. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

#### *Subscription*

The share capital has been subscribed as follows:

Unlimited shares:

AVERE ASSET MANAGEMENT S.A. ....	1 Unlimited share
Total: .....	1 Unlimited share

Limited shares:

Mirella Grassi .....	500 Limited shares
Marcello Baldi .....	375 Limited shares
QUALTO S.p.A. ....	750 Limited shares
Silvana Rossella Ronchi .....	125 Limited shares
Riccardo Lia .....	75 Limited shares
ROGORBELLO S.r.l. ....	250 Limited shares
VIS VALUE PARTECIPAZIONI S.r.l. ....	605 Limited shares
BAYSIDE SERVICES S.A. ....	500 Limited shares

NOLAN ASSOCIATES LIMITED . . . . .	500 Limited shares
CAPITAL B ! S.r.l. . . . .	250 Limited shares
ASTRAGON INTERNATIONAL S.A. . . . .	750 Limited shares
RUTLAND HEIGHTS LIMITED . . . . .	638 Limited shares
Marcello Sallusti . . . . .	750 Limited shares
GESTFIN INVESTMENTS S.A. . . . .	75 Limited shares
INVESTITORI 1 S.r.l. . . . .	650 Limited shares
IMMOEUROPA S.r.l. . . . .	2,375 Limited shares
T.L.M.A. S.r.l. . . . .	650 Limited shares
Ziad Abu Zalaf . . . . .	250 Limited shares
BANK JULIUS BAER & CO LTD . . . . .	500 Limited shares
Total: . . . . .	<u>10,568 Limited shares</u>
Total: 10,569 Shares . . . . .	10,569 Shares

All the subscribed shares are fully paid up, so that the amount of EUR 1,056,900.- (one million fifty six thousand nine hundred euro) is at the free disposal of the Corporation, evidence of which is given to the undersigned notary by the mean of a bank certificate.

#### *Statements*

The undersigned notary acknowledges that the condition required by article 26 of the law of 10th August 1915 on commercial companies has been observed.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration of charges in any form whatsoever which shall be borne by the Corporation as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 14,000.-.

#### *Extraordinary general meeting*

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as having received due notice, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed to the following resolutions by unanimous vote.

#### *First resolution*

Has been appointed as members of the Supervisory Board for a period ending with the next annual general meeting:

- COMCO S.A., having its registered address in Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri, L-1724;
- Monsieur Luca Gallinelli employee, born on 6 May 1964 in Firenze (Italy), residing professionally at 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724, Luxembourg;
- Monsieur Giorgio Magnoni, born on 19 January 1941 in Rome (Italy), residing in Milan (I), Via dei Piatti, I-20121, Italy.

#### *Second resolution*

The registered office is fixed at 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the sane appearing persons and in case of divergences between the English text and the French translation, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and t residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present deed.

#### **Suit la traduction française:**

L'an deux mille sept, le cinq juin.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

AVERE ASSET MANAGEMENT S.A., having its registered office at 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg (ci-après l'«Actionnaire Commandité»)

Ziad Abu Zalaf, résidant à Londres, 10 Coleridge Square, 552 Kings Road, Swloop, Royaume-Uni,

Marcello Baldi, résidant à Milan, Via Garian 41, I-20146, Italie

QUALTO S.p.A., ayant son siège social à Milan, Via Mascheroni Lorenzo 15, I-20123, Italie

CAPITAL B ! S.r.l., ayant son siège social à Parme, Viale Mentana 150, I-43100, Italie

ROGORBELLO S.r.l., ayant son siège social à Milano, Via Paleocapa Pietro, I-20122, Italie

NOLAN ASSOCIATES LIMITED, ayant son siège social à Tortola, Wickam's Cay 1, Road Town, British Virgin Islands,

IMMOEUROPA S.r.l., ayant son siège social à Torino, Corso Einaudi 20, I-10129, Italie

Mirella Grassi, résidant à Cremona, Via G. Bertesi 23, I-26100, Italie

ASTRAGON INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 18, rue de l'Eau, L-1449, Grand-Duché de Luxembourg,

RUTLAND HEIGHTS LIMITED, ayant son siège social à Tortola, Trident Chambers, Road Town, British Virgin Islands,

BANK JULIUS BAER & CO LIMITED, ayant son siège social à Zurich, Bahnhofstrasse 36, CH-8036, Suisse,

VIS VALUE PARTECIPAZIONI S.r.l., ayant son siège social à Novara, Via Giulietti 9, I-28100, Italie,

Silvana Rossella Ronchi, résidant à Bresso, Via Vittorio Veneto 49/D, I-20091, Italie,

Riccardo Lia, résidant à Lerici, San Terenzo, Via Menghetti 17, I-19032, Italie,

Marcello Sallusti, résidant à Kingston Upon Thames, 10 The Drive, HT27NY, Royaume-Uni,

INVESTITORI 1 S.r.l., ayant son siège social à Milan, Via Paris Bordone 11, I-20121, Italie,

GESTFIN INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à Tortola, Citco Building, Wickam Cay, Road Town, British Virgin Islands,

T.L.M.A. S.r.l., ayant son siège social à Milan, Via Sant'Andrea 10/A, I-20121, Italie,

BAYSIDE SERVICES S.A., ayant son siège social à Panama, 2000 Plaza, 50th Street, République de Panama,

(ci-après les «Actionnaires Commanditaires»)

Ensemble ci-après les «Actionnaires»

ici représentées par SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège au 19-21, bld du Prince Henri, Luxembourg, elle-même représentée par M. Carlo Santoiemma et M. Sergio Bertasi, employés, Luxembourg,

en vertu de 20 procurations sous seing privées, lesquelles procurations, après signature ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Les comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent vouloir constituer et dont ils ont arrêté, les statuts comme suit:

## Statuts

### Titre I<sup>er</sup> .- Dénomination, Siège, Objet, Durée

**1. Forme, Dénomination.** Il existe entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires d'Actions par la suite une société luxembourgeoise sous forme de «Société en Commandite par Actions» régie par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures (la «Loi») et par les présents statuts (les «Statuts») sous la dénomination de VALORE II BY AVERE ASSET MANAGEMENT S.C.A. (la «Société»).

#### 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le Gérant est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2 Au cas où le Gérant estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Gérant.

**3. Objet.** La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

**4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée, à compter de ce jour.

### Titre II.- Capital, Actions

**5. Capital social.** Le capital social est fixé à EUR 1.056.900,- (un million cinquante six mille neuf cents euros) représenté par 1 (une) action portant le numéro «1» détenue par l'associé commandité et 10.568 (dix mille cinq cent soixante huit) actions portant les numéros «2» à «10.569» détenues par les associés commanditaires, chacune d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros).

La Société peut procéder au rachat de ses propres Actions sous les conditions prévues par la loi.

## **6. Forme d'Actions.**

6.1 Les Actions de Commandité et les Actions de Commanditaire sont émises uniquement sous forme nominative. Les Actions sous forme nominative ne peuvent être échangées ou converties en Actions au porteur.

6.2 Un registre des Actions nominatives sera conservé au siège de la Société, où il sera disponible pour consultation par tout Actionnaire. Ce registre contiendra toutes les informations requises par l'article 39 de la Loi. La propriété des Actions nominatives sera établie par l'inscription faite au dit registre.

6.3 La Société peut considérer la personne dont le nom figurera au registre des Actionnaires comme le propriétaire des Actions.

6.4 Au cas où un détenteur d'Actions nominatives ne fournirait pas une adresse à laquelle tous les avis et informations émanant de la Société pourront être envoyés, mention pourra en être faite sur le registre des Actionnaires et l'adresse de ce détenteur d'Actions sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse qui pourra être portée au registre jusqu'à ce que le détenteur concerné fournisse une autre adresse à la Société.

6.5 Les versements à effectuer sur les Actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le Gérant déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des Actions qui ne sont pas entièrement libérées.

## **7. Transfert d'Actions.**

7.1 Toutes les Actions de Commandités peuvent être transférées librement.

7.2 Tout transfert d'Actions de Commanditaires à des actionnaires existant ou à tout tiers nécessite l'accord préalable écrit du Gérant et le Gérant peut à sa seule discrétion et sans indication du motif de sa décision, approuver ou enregistrer le transfert pour autant que, si le Gérant refuse d'approuver ou d'enregistrer ce transfert, il s'assure que lui ou toute personne nommée ou désignée par lui offre d'acheter les Actions de Commanditaires concernées par le transfert proposé ou que la Société acquiert ces Actions de Commanditaires à un prix représentant la valeur de marché, sous réserve de toute disposition légale applicable. Si les parties ne parvenaient pas à un accord sur le prix, les parties se mettent d'accord pour nommer un expert chargé de déterminer le prix.

7.3 Chaque Actionnaire s'engage à ne pas mettre en gage ou conférer des garanties sur les Actions qu'il détient sans le consentement écrit préalable du Gérant.

## **Titre III. Gérance et Conseil de Surveillance**

### **8. Gérance.**

8.1 La Société sera gérée par AVERE ASSET MANAGEMENT S.A., (dont mention est faite dans ce document comme étant le «Gérant») ayant son siège social à Luxembourg, en sa qualité d'Associé Commandité de la Société.

8.2 Le Gérant pourra consulter le Conseil de Surveillance en vertu de l'Article 14 des Statuts.

8.3 Le Gérant pourra également conclure pour la Société des contrats d'administration et de gestion.

**9. Pouvoirs du gérant.** Le Gérant dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société et sera indemnisé de toutes dépenses relatives à sa qualité de gérant de la Société.

**10. Représentation de la société.** La Société sera engagée par la signature individuelle du Gérant, représentée par ses représentants légaux ou par tout mandataire désigné conformément aux Statuts du Gérant, ou par la signature individuelle de toutes personnes porteuses de pouvoirs conférés par le Gérant.

### **11. Délégation de pouvoirs.**

11.1 Le Gérant peut, à tout moment, nommer un représentant ou un agent de la Société tel que nécessaire pour les opérations et la gestion de celle-ci.

11.2 Les agents nommés auront les pouvoirs et devoirs qui leur auront été conférés par le Gérant.

### **12. Révocation.**

12.1 Le Gérant ne pourra être révoqué de ses fonctions de Gérant de la Société que pour violation grave des Statuts, faute grave ou mauvaise conduite volontaire.

12.2 La révocation pour violation grave des Statuts, faute grave ou mauvaise conduite volontaire pourra seulement être décidée par une majorité des trois quarts des Actionnaires.

### **13. Responsabilités.**

13.1 Le Commandité est responsable de toutes dettes et pertes ne pouvant être payées sur les actifs de la Société.

13.2 Le Commandité n'est cependant pas tenu envers les Commanditaires au remboursement des montants payés sur les Actions de Commanditaires.

13.3 Les Commanditaires s'abstiendront d'agir au nom et pour le compte de la Société d'une quelconque manière ou qualité autre qu'en qualité de titulaires de droits d'Actionnaires dans les assemblées générales des Actionnaires et ne seront tenus que de leurs mises dans la Société.

#### **14. Conseil de Surveillance.**

14.1 Les opérations de la Société, et sa situation financière, notamment ses livres et comptes, seront supervisées par un conseil de surveillance composé de trois membres au moins, élus par l'assemblée générale pour une période de six ans maximum (le «Conseil de Surveillance»).

14.2 Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être révoqués à tout moment et sans justification par décision de l'assemblée des Actionnaires. Ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été nommés.

14.3 Dans le cas où un membre du Conseil de Surveillance est élu sans indication de durée, il sera considéré comme étant élu pour une durée de 6 ans à partir de la date de sa nomination.

14.4 Pour accomplir ses obligations de contrôle, le Conseil de Surveillance aura les pouvoirs d'un commissaire aux comptes, tels que définis à l'article 62 de la Loi.

14.5 Les membres du Conseil de Surveillance ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société mais peuvent conseiller le Gérant sur les points que le Gérant déterminera.

#### **Titre IV.- Assemblée générale des Actionnaires**

**15. Pouvoirs de l'Assemblée générale des Actionnaires.** Toute assemblée des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les Actionnaires de la Société. L'assemblée générale des Actionnaires délibérera uniquement sur les points qui ne sont pas de la compétence du Gérant en vertu des Statuts ou de la Loi.

**16. Matières demandant le consentement du Gérant.** Les décisions suivantes ne peuvent être prises par les Actionnaires sans le consentement préalable et écrit du Gérant:

- Toute décision des Actionnaires concernant la dissolution, la liquidation, la déclaration de faillite, le moratoire, la gestion contrôlée, la liquidation en cas de perte pour la moitié ou les trois quarts du capital social, insolvabilité ou toute procédure similaire ou semblable ou toute procédure ayant un effet similaire ou semblable en vertu d'une quelconque loi applicable;

- Toute décision des Actionnaires concernant la modification des Statuts de la Société (incluant toute décision pour étendre ou modifier l'autorisation relative au capital autorisé);

- Toute décision des Actionnaires concernant un quelconque changement dans la nature des activités de la Société;

- Toute décision des Actionnaires de fusion, consolidation ou toute transaction similaire concernant la Société ou toute vente ou transfert de tout ou d'une partie substantielle des avoirs de la société;

- Toute décision des Actionnaires en relation avec la déclaration ou la distribution de dividendes ou autre paiement de profits distribuables par la Société;

- Toute décision des Actionnaires sur la nomination ou la révocation d'un membre du Conseil de Surveillance;

- Toute décision du Conseil de Surveillance en relation avec l'approbation des comptes de la Société qui ne sont pas dans une forme approuvée par le Gérant;

- Toute autre décision des Actionnaires qui pourraient avoir un effet sur la situation financière de la Société ou ses actifs ou qui pourrait d'une autre manière avoir un effet négatif substantiel sur les droits du Gérant tels que définis par les Statuts ou sur la continuation de la Société.

#### **17. Assemblée générale annuelle.**

17.1 L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra dans la Ville de Luxembourg en un lieu précisé dans l'avis de convocation, le deuxième jeudi du mois de mai à 14.00 heures et pour la première fois en 2008.

17.2 Les autres assemblées des Actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans l'avis de convocation. Sauf disposition contraire des Statuts, les avis de convocation et les assemblées des Actionnaires seront soumis aux conditions et délais prévus par la loi.

#### **18. Avis de convocation et vote.**

18.1 Les assemblées générales peuvent être convoquées par le Gérant ou par le Conseil de Surveillance, par un avis indiquant l'ordre du jour envoyé par lettre recommandée, lettre ou fax au moins huit (8) jours avant la réunion de l'assemblée.

18.2 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée annuelle ou ordinaire des Actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix émises, quelles que soient la portion du capital représentée.

18.3 Une assemblée générale extraordinaire des Actionnaires convoquée aux fins de modifier les Statuts dans toutes ses dispositions ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie une nouvelle assemblée des Actionnaires peut être convoquée selon les formes statutaires ou légales. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des Actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des Actionnaires, les résolutions pour être valables adoptées devront réunir les deux tiers au moins des voix des Actionnaires présents ou représentés. Les obligations de quorum et de majorité ci-dessous sont applicables en cas d'émission de nouvelles Actions et/ou de Titres convertibles qui ne seraient pas couverts par l'Article 5.2.

18.4 Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

#### **19. Présence et représentation.**

19.1 Toute Action, Action de Commandité ou Action de Commanditaire, comporte un droit de vote à chaque assemblée d'Actionnaires.

19.2 Toutes les Actions voteront comme une seule catégorie d'Actions, sauf pour la modification des statuts affectant les droits des diverses catégories. Les émissions de nouvelles Actions ne seront point considérées comme des modifications des Statuts, nécessitant un vote pour chaque catégorie d'Actions.

19.3 Un Actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des Actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des Actionnaires, par une autre personne désignée par écrit, incluant lettre, fax ou courrier électronique.

19.4 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des Actionnaires et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

### **Titre V.- Exercice social, Distribution des bénéfices**

#### **20. Exercice social.**

20.1 L'exercice social de la Société commencera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation le premier exercice commencera le jour de la constitution de la société pour finir le 31 décembre 2007.

20.2 Le Gérant établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des Actionnaires, au Conseil de Surveillance qui commentera ces documents dans son rapport.

#### **21. Distribution des bénéfices.**

21.1 Le bénéfice net de la Société sera réparti comme suit:

21.1.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social;

21.1.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des Actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.2 Les distributions de dividendes seront proposées par le Gérant et approuvées par l'assemblée générale des Actionnaires, sous réserve de l'Article 16.

21.3 Le Gérant est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

### **Titre VI.- Dissolution, Liquidation**

#### **22. Dissolution, Liquidation.**

22.1 Sous réserve de l'article 16 des Statuts, la Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

22.2 En cas de décès ou de dissolution du Gérant, tout comme en cas de d'incapacité légale ou inaptitude à agir du Gérant, la Société ne prendra pas fin et le Conseil de Surveillance pourra désigner un administrateur, actionnaire ou non, lequel prendra les mesures urgentes et d'administration ordinaires jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale. L'administrateur devra, endéans les quinze (15) jours de sa désignation, convoquer l'assemblée générale conformément aux procédures statutaires. Il ne sera tenu responsable que de l'exécution de son mandat.

22.3 En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins du Gérant.

### **Titre VII.- Loi applicable**

**23. Loi applicable.** Tout ce qui n'est pas régi par les présents Statuts sera réglé conformément à la Loi. du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures, reprise ci-dessus comme la Loi.

#### *Souscription*

Le capital social a été souscrit comme suit:

Actions de Commandité:

AVERE ASSET MANAGEMENT S.A. ....	1 Action de Commandité
----------------------------------	------------------------

Total: .....	1 Action de Commandité
--------------	------------------------

Actions de Commanditaire:

Mirella Grassi .....	500 Actions de Commanditaire
----------------------	------------------------------

Marcello Baldi .....	375 Actions de Commanditaire
----------------------	------------------------------

QUALTO S.p.A. ....	750 Actions de Commanditaire
--------------------	------------------------------

Silvana Rossella Ronchi . . . . .	125 Actions de Commanditaire
Riccardo Lia . . . . .	75 Actions de Commanditaire
ROGORBELLO S.r.l. . . . .	250 Actions de Commanditaire
VIS VALUE PARTECIPAZIONI S.r.l. . . . .	605 Actions de Commanditaire
BAYSIDE SERVICES S.A. . . . .	500 Actions de Commanditaire
NOLAN ASSOCIATES LIMITED . . . . .	500 Actions de Commanditaire
CAPITAL B ! S.r.l. . . . .	250 Actions de Commanditaire
ASTRAGON INTERNATIONAL S.A. . . . .	750 Actions de Commanditaire
RUTLAND HEIGHTS LIMITED . . . . .	638 Actions de Commanditaire
Marcello Sallusti . . . . .	750 Actions de Commanditaire
GESTFIN INVESTMENTS S.A. . . . .	75 Actions de Commanditaire
INVESTITORI 1 S.r.l. . . . .	650 Actions de Commanditaire
IMMOEUROPA S.r.l. . . . .	2.375 Actions de Commanditaire
T.L.M.A. S.r.l. . . . .	650 Actions de Commanditaire
Ziad Abu Zalaf . . . . .	250 Actions de Commanditaire
BANK JULIUS BAER & CO LTD . . . . .	500 Actions de Commanditaire
Total: . . . . .	<u>10.568 Actions de Commanditaire</u>
Total: 10.569 Actions . . . . .	10.569 Actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de EUR 1.056.900,- (un million cinquante six mille neuf cents euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, preuve en a été donné au notaire soussigné par le moyen d'un certificat bancaire.

#### *Constatation*

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales ont été observées.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges de toute nature qui incombent à la Société en raison de sa constitution est évalué approximativement à EUR 14.000,-.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital souscrit, se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

#### *Première résolution*

Sont appelés aux fonctions de membres du conseil de Surveillance pour une durée d'un (1) an, leur mandat expirant lors de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires:

- COMCO S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 35, boulevard du Prince Henri, L-1724, Luxembourg;
- Monsieur Luca Gallinelli employé privé, né le 6 mai 1964 à Firenze (Italie), demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724, Luxembourg;
- Monsieur Giorgio Magnoni, entrepreneur, né le 19 janvier 1941 à Rome (Italie), résidant à Milan (I), Via dei Piatti, I-20121, Italie.

#### *Deuxième résolution*

L'adresse de la Société est fixée au 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparant, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Santoiemma, S. Bertasi, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2007. LAC/2007/13074. — Reçu 10.569 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007082819/208/562.

(070090664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

---

**I.V.P., International Venture Projects, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 27.382.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 4 juin 2007 à Luxembourg*

L'Assemblée prend acte de la nouvelle adresse de Monsieur Guy Glesener au 36, rue Seimetz, L-2531 Luxembourg.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007082697/3842/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, réf. LSO-CG01556. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

---

**Assemblées de Dieu de Luxembourg A.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 22, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg F 3.393.

REFONTE DES STATUTS

**I. Dénomination, Objet, Siège, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association est une association sans but lucratif conformément à la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle que modifiée. L'association porte la dénomination ASSEMBLEES DE DIEU DE LUXEMBOURG A.S.B.L.

**Art. 2.** L'association a pour objet la propagation de la doctrine évangélique basée sur les principes de la Bible. Son activité peut s'étendre à toute oeuvre nouvelle ayant un caractère évangélique. En conséquence, elle pourvoit à:

- La célébration du culte évangélique.
- Toute diffusion orale ou écrite du message de la Bible.
- L'enseignement de toute l'Écriture Sainte et les activités qui s'y rapportent pour le développement de la vie spirituelle et morale, conformément aux principes indiqués dans les statuts, le règlement intérieur et la confession de foi.
- Les dépenses et frais occasionnés par l'exercice de toutes les activités qui s'y attachent.
- La rémunération des pasteurs et auxiliaires, la location, l'acquisition et l'entretien de tous les biens meubles et immeubles pouvant servir à la réalisation de l'objet.

L'association s'interdit toute action ou ingérence politique. Aucun membre de l'association ne peut, par son initiative personnelle, engager l'association collectivement.

Son activité ne doit jamais avoir un caractère de gain et de lucre, mais de bienfaisance et d'entraide. Egalement le patrimoine de l'association répond seul des engagements contractés, aucun membre du conseil ou de l'association ne pouvant être tenu comme personnellement responsable. Par ailleurs, aucun membre de l'association ne peut revendiquer, pour lui ou pour ses héritiers ou ayants droit, ni au cours de la durée de l'association, ni lors de sa dissolution, une part du patrimoine de l'association.

**Art. 3.** L'association a son siège social à Luxembourg, 22, rue du Laboratoire (Bonnevoie). Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché du Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.

**Art. 4.** La durée de l'association est indéterminée.

**II. Exercice social**

**Art. 5.** Les comptes de l'association sont arrêtés au 31 décembre de chaque année, et sont soumis à l'assemblée générale suivante.

**III. Membres**

**Art. 6.** Pour devenir membre de l'association il faut remplir les conditions suivantes:

- être majeur.
- accepter les présents statuts, le règlement intérieur et la confession de foi de l'association.

Toute personne physique ou morale désirant faire partie de l'association doit présenter une demande d'adhésion écrite au conseil d'administration qui procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision. Le conseil d'administration décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée. En cas d'acceptation de la demande, le conseil propose la candidature à l'assemblée générale pour approbation.

La liste des membres est déposée au registre de commerce et des sociétés, elle est mise à jour annuellement.

**Art. 7.** L'association se compose de:

- a) membres actifs: qui sont admis par décision de l'assemblée générale sur proposition du conseil d'administration.
- b) membres en congé: qui sont reconnus comme tel par décision de l'assemblée générale sur proposition du conseil d'administration.
- c) membres d'honneur: qui sont admis par décision de l'assemblée générale sur proposition du conseil d'administration.

**Art. 8.** Le nombre de membres est illimité, sans pouvoir être inférieur à quatre.

**Art. 9.** La qualité de membre se perd:

- par décès,
- par départ,
- par radiation, par décision du conseil d'administration pour cas d'infraction grave aux présents statuts, ou pour faute grave portant atteinte au fonctionnement et au but de l'association. Il revient à l'assemblée générale d'entériner cette radiation.

**Art. 10.** Tout membre peut quitter l'association en adressant par écrit sa démission au conseil d'administration.

#### IV. Assemblée Générale

**Art. 11.** L'Assemblée Générale Ordinaire:

- L'assemblée générale se compose de tous les membres actifs de l'association. En cas d'empêchement, les membres pourront se faire représenter à l'assemblée générale par un mandataire, membre inscrit, muni d'une procuration écrite. Un membre ne peut être muni de plus d'un mandat.

- L'assemblée générale se réunit chaque année dans les trois mois qui suivent la clôture de l'exercice. Elle est convoquée par le président par courrier remis aux membres au moins quinze jours calendriers à l'avance.

- Son ordre du jour est réglé par le conseil d'administration et est indiqué sur les convocations. Ne devront être traitées, lors de l'assemblée générale, que les questions soumises à l'ordre du jour. Toutefois, chaque membre a le droit de faire une proposition. Cette proposition sera examinée par le conseil et portée à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale. De plus, toute proposition, signée d'un nombre de membres égal au vingtième de la dernière liste annuelle, doit être portée à l'ordre du jour.

- Le président, assisté des membres du bureau (voir art. 15), préside l'assemblée et expose la situation morale de l'association. Le trésorier rend compte de sa gestion et soumet le bilan, ainsi que le budget prévisionnel, à l'approbation de l'assemblée.

**Art. 12.** L'Assemblée Générale Extraordinaire:

Sur décision du conseil ou sur demande écrite d'un cinquième des membres de l'association, le président doit convoquer une assemblée générale extraordinaire suivant les mêmes modalités que pour l'assemblée générale ordinaire.

**Art. 13.** Quorum - majorité:

Les deux tiers des membres, présents ou représentés par écrit, sont nécessaires pour permettre à l'assemblée générale de délibérer. Au cas où le quorum ne serait pas atteint, une nouvelle assemblée sera convoquée par le conseil dans le délai d'un mois. Cette assemblée pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents ou représentés par écrit.

Les décisions «ordinaires», c'est-à-dire celles qui concernent la vie et l'administration de l'association, sont prises par vote à la majorité des membres présents ou représentés par écrit. Lorsqu'il s'agira de modifier les statuts de l'association ou d'exclure un membre, les décisions seront prises à la majorité des deux tiers des voix.

**Art. 14.** Procès-verbaux de l'Assemblée Générale:

Le secrétaire est responsable de la rédaction des procès-verbaux des séances qui sont approuvés par le président et le secrétaire.

#### V. Administration

**Art. 15.** L'association est gérée par un conseil d'administration composé d'au moins quatre membres y compris le pasteur principal. Le pasteur principal est membre de droit du conseil d'administration. Le mandat des autres administrateurs est à renouveler tous les deux ans par l'assemblée générale.

Le conseil d'administration élit en son sein pour la durée de deux ans, un bureau comprenant au moins: un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier.

En cas d'absence prolongée d'un de ses membres, le conseil d'administration pourvoit provisoirement au remplacement du membre manquant. Il est procédé à son remplacement définitif par la prochaine assemblée générale. Les pouvoirs du membre ainsi élu prennent fin au moment où devrait normalement expirer le mandat du membre remplacé.

**Art. 16.** Réunion du conseil d'administration:

Le conseil se réunit chaque fois qu'il est convoqué par son président ou à la demande du quart de ses membres, chaque fois que l'intérêt de l'association l'exige.

La présence de deux tiers au moins de ses membres est nécessaire pour que le conseil puisse délibérer valablement. En cas où le quorum n'est pas atteint, une seconde réunion sera organisée quelques jours plus tard, qui pourra statuer sur le même ordre du jour, quel que soit le nombre de membres présents. Les décisions sont prises à la majorité des deux tiers des membres présents.

**Art. 17.** Pouvoirs du conseil d'administration:

Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Le conseil d'administration est investi d'une manière générale des pouvoirs les plus étendus dans la limite des buts de l'association et dans le cadre des résolutions adoptées par l'assemblée générale et selon les dispositions du règlement intérieur.

Le conseil d'administration gère les affaires de l'association et la représente dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires. Il peut, sous sa responsabilité, déléguer ses pouvoirs à l'un de ses membres ou même, si l'assemblée générale l'y autorise, à un tiers.

## VI. Contributions et Cotisations

**Art. 18.** Les membres ne sont astreints à aucune cotisation, l'association ayant en principe comme ressource des dons volontaires.

## VII. Mode d'établissement des comptes

**Art. 19.** Le conseil d'administration établit le bilan et le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

**Art. 20.** L'assemblée générale nomme annuellement un réviseur des comptes, qui a pour mission le contrôle de la gestion financière de l'association notamment le contrôle des livres comptables et des pièces comptables/financières afférentes. A cet effet, il a le droit de prendre connaissance, à tout moment, des documents relatifs à cette gestion. Le contrôle se fait obligatoirement au moins une fois par an après l'arrêté des comptes de l'exercice. Dans le contexte de sa tâche, il lui est loisible de faire des recommandations écrites. Ce rapport est présenté à l'assemblée générale.

## VIII. Règlement intérieur

**Art. 21.** Un règlement intérieur est établi par le conseil d'administration qui le fait approuver par l'assemblée générale. Ce règlement intérieur est destiné à fixer les divers points non prévus par les statuts, notamment en ce qui concerne l'administration interne de l'association: entre autres, les principes doctrinaux, la confession de foi, la nomination de ses conducteurs spirituels et leurs aides.

## IX. Modification des statuts

**Art. 22.** L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.

**Art. 23.** Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

## X. Dissolution et liquidation

**Art. 24.** La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

**Art. 25.** En cas de dissolution, prononcée par les deux tiers au moins des membres présents ou représentés par écrit, l'assemblée générale extraordinaire désigne un ou plusieurs liquidateurs et attribuera l'actif, après acquittement des dettes, à une ou plusieurs oeuvres poursuivant le même but.

## XI. Dispositions finales

**Art. 26.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Référence de publication: 2007082805/7921/142.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05548. - Reçu 243 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

**Immobilière 26 VH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 129.456.

—  
STATUTS

L'an deux mille sept, le dix-neuf juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société ZYLA L.L.C., société anonyme de droit américain, établie et ayant son siège social à 3919 Normal Street #301, San Diego, CA 92103 (Etats-Unis d'Amérique),

ici représentée par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à L-6410 Echternach, 11, Impasse Alferweiher, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**I. Nom, Durée, Objet, Siège Social****Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de IMMOBILIERE 26 VH S.A. (ci-après la «Société»).**Art. 2.** La Société est constituée pour une durée illimitée.**Art. 3.** La Société a pour objet l'acquisition de participations, d'intérêts et de parts sociales sous toutes les formes, que ce soit au Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que la gestion de ces participations, intérêts et parts sociales. La Société pourra notamment acquérir par voie de souscription, d'achat, d'échange ou autrement toutes valeurs, actions ou autres instruments de participation, titres, obligations, certificats de dépôt et autres instruments obligataires, et plus généralement tous titres ou instruments financiers émis par toutes entités publiques ou privées généralement quelconques.

La Société pourra acquérir, louer ou faire développer tous biens immobiliers, que ce soit au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société pourra opérer toutes transactions commerciales ou financières. Elle pourra rendre tous services aux sociétés du groupe ou à des sociétés filiales détenues directement ou indirectement, et notamment conseiller et prêter son concours en toutes choses à toutes sociétés filiales détenues directement ou indirectement.

La Société pourra emprunter sous toutes les formes, excepté par voie d'offre publique. Elle pourra émettre, par voie de placement privé uniquement, tous billets, obligations et instruments obligataires et tous types de titres obligataires et/ou valeurs. La Société pourra prêter des fonds à ses filiales, sociétés affiliées ou à toutes autres personnes morales ou physiques, y compris le produit de tous emprunts et/ou de toute émission de titres obligataires. Elle pourra également donner des garanties et accorder des cautions en faveur de tiers aux fins de garantir ses obligations propres ou celles de ses filiales, sociétés affiliées ou autres personnes physiques ou morales. La Société pourra également nantir, transférer, grever ou autrement créer des cautions sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société pourra de manière générale utiliser toutes techniques et tous instruments liés à ses investissements dans un but de gestion efficace, y compris toutes techniques et tous instruments destinés à couvrir la Société contre tous risques de crédit, de change, de taux d'intérêts et autres.

La Société pourra faire toutes opérations commerciales et/ou financières relatives à des investissements directs ou indirects dans des biens mobiliers ou immobiliers.

D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

**II. Capital social - Actions****Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions, chacune d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR).

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### III. Assemblées générales des actionnaires, décisions de l'actionnaire unique

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le trentième jour du mois de juin à onze heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par vidéoconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

### IV. Conseil d'administration

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par vidéoconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

## V. Surveillance de la Société

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

## VI. Exercice social - Bilan

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

## VII. Liquidation

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

## VIII. Modification des statuts

**Art. 18.** Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

## IX. Dispositions finales - Loi applicable

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2008.

### *Souscription et libération*

Toutes les actions ont été souscrites par la société ZYLA L.L.C., prédésignée.

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille cinq cent cinquante euros.

### *Décisions de l'actionnaire unique*

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et le nombre des commissaires à un (1).
2. La personne suivante a été nommée administrateur de la Société:

Monsieur Edouard Maere, directeur comptable, né à Rennes (France), le 18 mai 1977, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

3. A été nommé commissaire aux comptes de la Société:

Monsieur Guillaume Bernard, expert comptable, né à Thionville (France), le 18 avril 1973, demeurant à F-57070 Metz, 79, rue du Général Metman (France).

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2012.

5. L'adresse de la Société est établie à L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

Dont acte, passé à Junglinster, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 juin 2007, Relation GRE/2007/2799. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 juillet 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007082832/231/222.

(070091088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

## **Tennis Club BIEKERECH-ATTERTDALL a.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-8521 Beckerich, 103, Huevelerstrooss.

R.C.S. Luxembourg F 7.308.

### — STATUTS

#### **Chapitre 1<sup>er</sup> : Dénomination et siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association œuvrera officiellement sous la dénomination TENNIS CLUB BIEKERECH-ATTERTDALL a.s.b.l., ou en abrégé TC BIEKERECH-ATTERTDALL a.s.b.l.

**Art. 2.** Le siège de l'association est établi à: An der Millen - 103, Huevelerstrooss, L-8521 Beckerich.

#### **Chapitre 2: Objets de la création**

**Art. 3.** L'association propage l'apprentissage et la pratique du tennis au niveau loisir et au niveau compétition.

**Art. 4.** L'association encourage l'apprentissage et la pratique d'arbitre et de juge de tennis.

**Art. 5.** L'association cultive l'éducation sportive, morale et sociale de ses membres.

#### **Chapitre 3: Nombre d'administrateurs et de membres**

**Art. 6.** L'association se compose d'administrateurs ainsi que de membres actifs, d'honneur et donateurs.

**Art. 6.1.** Sont à considérer comme «administrateurs», les membres du Conseil d'Administration. Ce conseil se compose d'au moins de 3 (trois) et au maximum de 9 (neuf) membres.

**Art. 6.2.** Sont à considérer comme «membres actifs», les membres pratiquant le tennis de façon active. Leur nombre ne pourra être inférieur à trois sans dépasser le maximum de 100 (cent).

**Art. 6.3.** Sont à considérer comme «membres d'honneurs», tous les membres, actifs ou sortants, auxquels le Conseil d'Administration confère ce titre. Il n'est pas prévu de nombre limite pour cette catégorie.

**Art. 6.4.** Sont à considérer comme «membres donateurs», les membres ne pratiquant pas le tennis. Il n'est pas prévu de nombre limite pour cette catégorie.

#### **Chapitre 4: Données personnelles des administrateurs fondateurs**

**Art. 7.** Membres du premier Conseil d'Administration du TENNIS CLUB BIEKERECH-ATTERTDALL a.s.b.l.

Betzen Claude, 17 décembre 1965, employé CFL, 6, Fraigaart, L-8373 Hobscheid, luxembourgeoise

Betzen Marc, 5 novembre 1967, employé VDL, 45, Dickerecherstrooss, L-8523 Beckerich, luxembourgeoise

Felgen Malou, 16 novembre 1963, empl. privée, 6, rue Nic Arend, L-8356 Garnich, luxembourgeoise

Feltgen Michèle, 24 septembre 1972, empl. privée, 23, Bieckerecherwee, L-8543 Levelange, luxembourgeoise

Lacroix Luc, 4 juillet 1966, restaurateur, 2, Kuelebiert, L-8522 Beckerich, luxembourgeoise

Van Stiphout Carla, 30 août 1966, indépendante, 32, rue de Steinfort, L-8388 Koerich, néerlandaise.

#### **Chapitre 5: Conditions d'entrée et de sortie des membres**

**Art. 8.** Peut devenir membre de l'association, toute personne, remplissant les conditions de l'article 9 suivant. L'association s'engage à n'appliquer aucune discrimination à l'égard de toute personne désirant adhérer.

**Art. 9.** Les conditions à l'entrée requises pour les différentes catégories de membres sont les suivantes:

**Art. 9.1.** Peut devenir «administrateur», tout membre lequel remplit tes conditions suivantes:

- Payer sa carte de membre annuelle
- Présenter une demande écrite au Conseil d'Administration avant le 31 octobre de l'année calendrier
- Avoir atteint l'âge de 16 ans

**Art. 9.2.** Peut devenir «membre actif», toute personne laquelle remplit les conditions suivantes:

- Payer sa carte de membre annuelle et sa cotisation annuelle
- Remplir sa fiche d'adhésion
- Avoir atteint l'âge de 7 ans

**Art. 9.3.** Devient «membre d'honneur», un membre, actif ou sortant, lequel accepte que le Conseil d'Administration lui confère ce titre pour son engagement à l'égard de l'association et de ses buts ou à l'égard d'autres membres. Un membre d'honneur reçoit sa carte de membre gratuite «à vie».

**Art. 9.4.** Devient «membre donateur», toute personne payant au moins la somme équivalente d'une carte de membre et confiant ses nom, prénom, adresse complète et nationalité à l'association.

**Art. 10.** La sortie de l'association se fait par démission, démission d'office, révocation, exclusion ou décès.

**Art. 10.1.** Chaque membre peut à tout moment présenter sa «démission» au Conseil d'Administration. Un administrateur devra présenter sa démission sous forme écrite.

**Art. 10.2.** Est à considérer comme en «démission d'office», un membre lequel ne paye pas sa carte de membre annuelle avant le 31 octobre de l'année calendrier.

**Art. 10.3.** La «révocation» n'est applicable qu'aux administrateurs en place dans le seul cas où, le nombre de demandes écrites pour adhérer au Conseil d'Administration et le nombre d'administrateurs en place dépassent le nombre de neuf. Sera voté alors, sous les conditions retenues ci-après, un nouveau Conseil d'Administration lors de la prochaine Assemblée Générale ordinaire.

- Les noms et prénoms des administrateurs en place et des adhérents seront repris sur un bulletin de vote, lequel sera distribué à tous les membres présents à l'Assemblée Générale.

- Chaque membre présent ne pourra donner à un même administrateur ou adhérent qu'une seule voix sans dépasser le nombre de neuf voix données au total sur le bulletin de vote.

- Le comptage des voix se fera par un membre du Conseil d'Administration en place et un réviseur de caisse, en présence des autres membres repris sur le bulletin de vote.

- Obtiendront les neuf places au nouveau Conseil d'Administration les membres repris sur le bulletin de vote ayant obtenu le plus grand nombre de voix.

- Si plusieurs candidats sont à égalité de voix, pour la ou les dernières places restantes à combler, le départage se fera d'après les critères suivants et dans l'ordre indiqué ci-après:

1. le plus grand nombre d'années d'adhésion comme membre actif

2. la date de naissance la plus récente.

- Un administrateur ainsi révoqué ne peut représenter sa demande d'adhésion au Conseil d'Administration qu'avant le 31 octobre précédant la prochaine Assemblée Générale ordinaire.

**Art. 10.4.** L'«exclusion» d'un membre est prononcée, après avoir été votée à la majorité des deux tiers des voix des membres présents à l'Assemblée Générale, par le Conseil d'Administration. Une lettre invoquant le motif de l'exclusion est à adresser, dans un délai de 30 (trente) jours calendrier après le vote à l'Assemblée Générale, au membre exclu. Il est loisible au membre exclu de prendre recours, par les moyens législatifs en vigueur, contre son exclusion.

**Art. 10.5.** Le «décès», bien qu'il ne soit pas à qualifier de démission, démission d'office, révocation ou exclusion, met néanmoins fin à l'appartenance du membre décédé à l'association.

### **Chapitre 6: Convocations, attributions, publications de l'Assemblée Générale**

**Art. 11.** L'association retient deux types d'Assemblée Générale: à savoir l'«Assemblée Générale ordinaire» et l'«Assemblée Générale extraordinaire»; les deux types ne se distinguant que par la régularité de leur convocation.

**Art. 11.1.** L'Assemblée Générale ordinaire est obligatoirement convoquée une fois par année calendrier au mois de novembre ou décembre.

**Art. 11.2.** L'Assemblée Générale extraordinaire est convoquée:

3. Pour des délibérations entre deux Assemblées Générales ordinaires et ayant trait aux objets de l'article 4 de la loi du 21 avril 1928 sur les a.s.b.l. modifiée

4. sur décision de la majorité des administrateurs s'ils le jugent nécessaire

5. si la majorité des membres du Conseil d'Administration est démissionnaire

6. si les deux réviseurs de caisse le demandent

7. si un cinquième des membres de l'association en fait la demande.

**Art. 12.** Chaque membre de l'association reçoit une convocation écrite, incluant un ordre du jour, envoyée à la dernière adresse indiquée par ses soins à l'égard de l'association, au moins 10 (dix) jours calendrier précédant la date de l'Assemblée Générale. Un membre peut se faire représenter par un autre membre mais jamais par un tiers. Un membre ne peut représenter plus qu'un autre membre.

**Art. 12.1.** L'ordre du jour contient au moins les points suivants:

- présentation du rapport sportif et social

- présentation des budgets et des comptes

- approbation par les réviseurs des comptes

- approbation du rapport sportif et social par l'Assemblée

- approbation des budgets et des comptes par l'Assemblée

- nomination des nouveaux adhérents au Conseil d'Administration
- fixation des cotisations annuelles
- vote d'un nouveau Conseil d'Administration; si tel est le cas
- exclusion d'un membre; si tel est le cas
- propositions diverses des administrateurs; si tel est le cas
- propositions signées par au moins un vingtième des membres de la liste annuelle et parvenus par écrit au Conseil d'Administration avant le 31 octobre d'une année calendrier; si tel est le cas
- modifications aux statuts; si tel est le cas - avec le texte modifié à voter
- dissolution de la société; si tel est le cas

**Art. 12.2.** Aux fins de garantir un maximum de pouvoir décisif aux membres, sans pourtant trop entraver le déroulement normal de l'Assemblée Générale, les administrateurs acceptent une seule résolution de la part des membres dont la proposition n'a pas figuré à l'ordre du jour.

**Art. 13.** À l'Assemblée Générale, chaque membre a le droit de vote égal. L'Assemblée Générale est l'organe suprême dans les cas suivants:

1. modification des statuts
2. nomination des administrateurs
3. vote d'un Conseil d'Administration entier en cas de dépassement du nombre maximal d'administrateurs
4. exclusion d'un membre
5. approbation des budgets et des comptes et vote des cotisations
6. fixation des cotisations sur proposition du Conseil d'Administration
7. prise de résolutions
8. dissolution de l'association

**Art. 13.1.** Les décisions et résolutions sont prises en principe à la majorité simple des voix des membres présents. En cas d'égalité des voix, celle du président du Conseil d'Administration sera prépondérante. Font exception à ce principe, les décisions touchant à la modification des statuts et l'objet de l'association ainsi que celles touchant à l'exclusion d'un membre. Dans ces deux cas de figure, les dispositions des articles 7, 8 et 12 de la loi du 21 avril 1928 sur les a.s.b.l. modifiée, sont valables.

**Art. 14.** Les modifications aux statuts, la liste du Conseil d'Administration et une liste membres sont publiées d'après les dispositions des articles 9 et 10 de la loi du 21 avril 1928 sur les a.s.b.l. modifiée.

**Art. 15.** Un compte rendu de chaque Assemblée Générale est envoyé à l'Administration Communale de Beckerich ensemble avec une copie du bilan et le listing des administrateurs. Le Conseil d'Administration autorise l'Administration Communale de faire visualiser voir même de publier ces documents.

### **Chapitre 7: Nomination et pouvoir des administrateurs**

**Art. 16.** Les administrateurs sont votés à leur entrée par l'Assemblée Générale à la majorité simple, par comptage à main levée, des membres présents. En cas d'égalité, le vote du président du Conseil d'Administration est prépondérant.

**Art. 16.1.** Après un vote favorable de l'Assemblée Générale, un administrateur est, à l'exception des dispositions de l'art. 10 et spécialement 10.3. des présents statuts, nommé «à vie».

**Art. 17.** Le Conseil d'Administration élit en son sein un président, un secrétaire et un trésorier. Peuvent être nommés un vice-président ainsi qu'un secrétaire sportif.

**Art. 18.** Le Conseil d'Administration siège au moins quatre fois entre chaque Assemblée Générale ordinaire.

**Art. 18.1.** Le Conseil d'Administration siège aussi à la demande:

- du président, du vice-président, du secrétaire, du secrétaire sportif ou du trésorier, si l'un d'eux le juge opportun dans l'intérêt de l'association
- de deux membres du Conseil
- des deux réviseurs de caisse pour des cas en rapport avec la gestion financière de l'association.

**Art. 19.** Chaque administrateur siège à voix égale au Conseil d'Administration.

**Art. 19.1.** Le Conseil d'Administration ne peut délibérer valablement que si au moins la moitié des administrateurs est présente.

**Art. 19.2.** Les décisions sont prises à la majorité simple des administrateurs présents. En cas d'égalité des voix, celle du président, à défaut du vice-président, est prépondérante.

**Art. 20.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'affaires le plus étendu, dans la limite des dispositions légales en vigueur, quant à la gérance de l'association et quant à ces droits et obligations en justice. Entrent notamment dans ses attributions:

- la représentation en justice, sur le plan communal, auprès de la FLT et autres
- tous les actes légaux et l'ensemble de la correspondance
- l'engagement financier des fonds et ressources
- l'élaboration d'un règlement intérieur
- l'organisation des entraînements et des plans de jeux
- l'organisation de manifestations sportives et autres
- la préparation de l'Assemblée Générale
- autres.

**Art. 20.1.** Le Conseil d'Administration établit annuellement un organigramme, avec les délégations de pouvoirs afférentes de ses administrateurs, endéans les 30 (trente) jours calendrier suivant l'Assemblée Générale.

**Art. 20.2.** Chaque administrateur est responsable de ses propres actes et engagements en dehors des pouvoirs lui attribués par le Conseil d'Administration.

**Art. 20.3.** Un administrateur n'ayant pas encore atteint la majorité légale ne peut jamais engager de par sa signature ou contre signature l'association.

**Art. 21.** Le Conseil d'Administration établit annuellement un budget prévisionnel avant le 31 octobre de l'année calendrier et le fera voter par l'Assemblée Générale ordinaire suivante.

**Art. 21.1.** Toute dépense supérieure à 250,- € (deux cent cinquante euros) non inscrite au budget doit être autorisée par le président, à défaut le vice-président, et le trésorier.

**Art. 21.2.** Toute dépense doit être justifiable à chaque réunion du Conseil d'Administration.

**Art. 21.3.** Le trésorier informera au moins à 4 réunions annuelles le Conseil d'Administration sur la situation financière de l'association et fera contresigner les extraits bancaires trimestriels par le président, à défaut par le vice-président,

**Art. 22.** Après chaque Conseil d'Administration, le secrétaire rédigera un procès-verbal qu'il adressera aux administrateurs pour le réviser et l'approuver au prochain Conseil d'Administration.

### **Chapitre 8: Taux maximum des cotisations et versements maximum**

**Art. 23.** La valeur d'une carte de membre annuelle sera limitée à 15,- €.

**Art. 24.** La cotisation annuelle pour un membre actif sera limitée à 250,- €.

**Art. 25.** La cotisation pour une heure d'entraînement collective sera limitée à 20,- €.

### **Chapitre 9: Mode de règlement des comptes**

**Art. 26.** Le trésorier tiendra un livre des comptes annuel. Celui-ci est à signer annuellement par le président, à défaut le vice-président et les réviseurs de caisse.

**Art. 27.** Toute opération financière devra passer de préférence par un compte bancaire de l'association. Si cela ne s'avère possible, la recette ou la dépense doivent être soutenus par une facture ou un «reçu» ou tout autre document tractable et justifiable.

**Art. 28.** L'association fera réviser ses comptes annuellement, au plus tard le 31 octobre de l'année calendrier, par deux réviseurs nommés par l'Assemblée Générale à la majorité simple des voix des membres présents. Leur mandat est renouvelable tous les 2 (deux) ans.

### **Chapitre 10: Règles à suivre pour modifier les statuts**

**Art. 29.** Les changements de statuts se feront d'après les lois et règlements en vigueur et notamment la loi du 28 avril 1928 sur les a.s.b.l., modifiée.

### **Chapitre 11: Dissolution de l'association**

**Art. 30.** En cas de dissolution de l'association, celle-ci se fera d'après les lois et règlements en vigueur et notamment la loi du 28 avril 1928 sur les a.s.b.l., modifiée.

### **Chapitre 12: Divers**

**Art. 31.** L'association s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur et notamment la loi du 28 avril 1928 sur les a.s.b.l., modifiée.

**Art. 32.** Les présents statuts comprennent 5 (cinq) pages.

### Chapitre 13: Signatures

M. Betzen / L. Lacroix / M. Feltgen / M. Felgen / C. Van Stiphout / C. Betzen  
*Président / Vice-président / Trésorier / Membre / Membre / Secrétaire*

Référence de publication: 2007082813/800961/206.

Enregistré à Diekirch, le 13 juillet 2007, réf. DSO-CG00144. - Reçu 397 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070090802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

---

#### **Logix XIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 129.459.

In the year two thousand and seven, on the twenty-first of June.

Before us Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mr. Matthias Luecker, company director, born in Darmstadt (Germany), on the 16 of December 1968, residing in D-64390 Erzhausen, Kiefernweg 21 (Germany),

here represented by Mr. Laurent Kind, private employee, professionally residing in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, by virtue of one proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

#### **I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name LOGIX XIII S.à r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

#### **Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners which shall be adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

2.3. No permanent establishment nor branch may be established abroad without the prior approval of the single partner or by partners owning more than 75% of the share capital of the Company.

#### **Art. 3. Object.**

3.1. The object of the Company is the acquisition of equity stake, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such equity stake. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other way, any stock, securities, bonds, debentures, certificates of deposit or other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The purpose of the Company includes in particular the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to immovable properties, including the direct or indirect holding of equities in Luxembourg or foreign companies, having as principal object the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties.

3.3. The Company may borrow in any form except by way of public offer. The Company may issue, by means of private investment, shares, bonds and other securities representing debts or credits. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also grant guarantees and stand security in favour of third parties, to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise issue guarantees over all or over some of its assets.

3.4. The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

## **II. Capital - Shares**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by one hundred twenty five (125) shares in registered form with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

If the Company has more than one partner, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. Prior to the transfer of all or part of his shares, any partner must notify such transfer to the Company. The general meeting of partners may resolve that all or part of the offered shares shall be assigned, according to the terms and conditions set for the proposed transfer:

- a) to the Company, within the limits set forth by the law,
- b) to other partner(s), or
- c) to a designated third party.

6.5. A partner may request the Company to redeem all or part of his shares. Any redemption request from a partner shall be submitted to the prior approval of the general meeting of partners which may resolve that all or part of such shares shall be assigned:

- a) to the Company, within the limits set forth by the law,
- b) to other partner(s), or
- c) to a designated third party.

6.6. All or part of the shares of a partner may have to be redeemed by the Company if such shares have been transferred in violation of clause 6.3 or 6.4. above

6.7. All and any shares redeemed in accordance with clause 6.5. or 6.6. above shall be cancelled forthwith and all rights attached thereto shall be extinguished.

6.8. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

6.9. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

## **III. Management - Representation**

#### **Art. 7. Board of managers.**

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. The manager(s) do not need to be partner(s).

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

**Art. 8. Powers of the board of managers.**

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations in accordance with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there is more than one manager, by any one manager of category A and any one category B manager acting jointly.

**Art. 9. Procedure.**

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least three days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

**Art. 10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any one Category A manager and any one category Category B manager or by the single or joint signature(s) of any person(s) to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

**Art. 11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

**IV. General meetings of partners****Art. 12. Powers and voting rights.**

12.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

**Art. 13. Form - Quorum - Majority.**

13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than 75% of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by 90% of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

**V. Annual accounts - Allocation of profits****Art. 14. Accounting Year.**

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of same year

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

#### **Art. 15. Allocation of Profits.**

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole partner or the general meeting of partners;
- (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

#### **Art. 16. Dissolution - Liquidation.**

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

### **VII. General provision**

**Art. 17.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2007.

#### *Subscription and payment*

All the one hundred twenty five (125) shares have been subscribed by Mr. Matthias Luecker, prenamed.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred euros.

#### *Resolutions of the sole partner*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:
  - Mr. Matthias Luecker, company director, born in Darmstadt (Germany), on the 16th of December 1968, residing in D-64390 Erzhausen, Kiefernweg 21 (Germany), Category A manager;
  - Mr. Robert Philippe Faber, Chartered Accountant, born in Luxembourg, on the 15th of May 1964, residing professionally in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiënerie, Category B manager;
  - Mr. Charles Meyer, Chartered Accountant, born in Luxembourg, on the 19 of April 1969, residing professionally in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiënerie, Category B manager;
2. The registered office of the Company is set at 121, avenue de la Faiënerie, L-1511 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, said proxy holder signed together with the notary the present deed.

### Suit la version française du texte oui précède:

L'an deux mille sept, le vingt et un juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Matthias Luecker, administrateur de société, né à Darmstadt (Allemagne), le 16 décembre 1968, demeurant à D-64390 Erzhäusen, Kiefernweg 21 (Allemagne),

ici représenté par Monsieur Laurent Kind, employé privé, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

## I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination LOGIX XIII S.à r.l., (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

### Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

2.3. Aucun établissement permanent ou succursale ne peut être créé à l'étranger sans l'accord préalable de l'associé unique ou des associés représentant au moins la moitié (1/2) du capital social de la Société.

### Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. L'objet social de la Société inclus également l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de biens immobiliers au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger ainsi que toutes opérations immobilières, en ce inclus, la détention directe ou indirecte de participation dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de biens immobiliers.

3.3. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

**Art. 4. Durée.**

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

**II. Capital - Parts sociales****Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-six (125) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

**Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Préalablement au transfert de tout ou partie de ses parts sociales, chaque associé doit notifier un tel transfert à la Société.

L'Assemblée Générale des Associés peut décider que tout ou partie des parts sociales offertes peuvent être attribuées, selon les termes et conditions définies pour le transfert proposé:

- a) à la société, dans les limites prévues par la loi;
- b) aux autres associés, ou
- c) à une partie tierce désignée.

6.5. Tout associé peut demander à la Société le rachat de tout ou partie de ses parts sociales. Toute demande de rachat d'un associé doit être soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés qui peut décider que tout ou partie de ces parts sociales soit attribuées:

- a) à la société, dans les limites prévues par la loi;
- b) aux autres associés, ou
- c) à une partie tierce désignée.

6.6. Tout ou partie des parts sociales d'un associé peuvent être rachetées par la Société si ces parts sociales ont été transférées en violation des articles 6.3. ou 6.4. définis précédemment.

6.7. Toutes les parts sociales rachetées en conformité avec les articles 6.5. ou 6.6. seront annulées et tous les droits attachés seront éteints.

6.8. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.9. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

**III. Gestion - Représentation****Art. 7. Conseil de gérance.**

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance.

7.2 Les gérants sont révocables ad nutum.

**Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.**

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B agissant conjointement.

#### **Art. 9. Procédure.**

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

**Art. 10. Représentation.** La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B ou, le cas échéant, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des statuts.

**Art. 11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

### **IV. Assemblée générale des associés**

#### **Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.**

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

#### **Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.**

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices**

#### **Art. 14. Exercice social.**

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

#### **Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés;
- (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

#### **Art. 16. Dissolution - Liquidation.**

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

### **VII. Disposition générale**

**Art. 17.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2007.

#### *Souscription et libération*

Les cent vingt-cinq (125) parts sociales ont été souscrites par Monsieur Matthias Luecker, prénommé.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille quatre cents euros.

#### *Décisions de l'associé unique*

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Matthias Luecker, administrateur de société, né à Darmstadt (Allemagne), le 16 décembre 1968, demeurant à D-64390 Erzhausen, Kiefernweg 21 (Allemagne), gérant de catégorie A;
- Monsieur Robert Philippe Faber, expert comptable, né à Luxembourg, le 15 mai 1964, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, gérant de catégorie B;
- Monsieur Charles Meyer, expert comptable, né à Luxembourg, le 19 avril 1969, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, gérant de catégorie B.

2. Le siège social de la Société est établi au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Kind, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 juillet 2007. Relation GRE/2007/2850. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 juillet 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007082833/231/434.

(070091121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

---

**Bhansali Equities Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. ABB Consulting S.à r.l.).**

Siège social: L-1513 Luxembourg, 63, boulevard Prince Félix.

R.C.S. Luxembourg B 121.831.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg le 11 juillet 2007.

P. Bettingen

Notaire

Référence de publication: 2007082853/202/13.

(070090979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

---

**HN 2 A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 3, route de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg B 93.379.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 13 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007082842/800911/12.

Enregistré à Diekirch, le 13 juillet 2007, réf. DSO-CG00161. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070091198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

---

**HN 2 A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 3, route de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg B 93.379.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 13 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007082843/800911/12.

Enregistré à Diekirch, le 13 juillet 2007, réf. DSO-CG00162. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070091225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

---

**North & South Airlogistics, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.774.

EXTRAIT

Il résulte:

- d'une convention de cession de parts sous seing privé du 22 janvier 2007 entre la SOCIETE D'INVESTISSEMENTS DES DOUZES S.A., 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, RCS Luxembourg et la société ROSEN Sàrl, 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, RCS Luxembourg: B 123477

- d'une convention de cession de parts sous sein privé du 22 janvier 2007 entre la société GLOBAL FINANCES INVESTISSEMENT S.A., 16-18, rue de Travy Sénia, F-95517 Thiais Cedexn RCS Courteil: France n ° 2006 B.00275

Depuis le 22 janvier 2007, les associés de la société à responsabilité limitée NORTH & SOUTH AIRLOGISTICS sont composés comme suit:

- ROSEN Sàrl, 25A, boulevard Royal L-2449 Luxembourg RCS Luxembourg: B 123477 . . . . .	6.700 parts sociales
- SOCIETE D'INVESTISSEMENTS DES DOUZES S.A., 25A, boulevard Royal L-2449 Luxembourg RCS Luxembourg: B 49657 . . . . .	3.300 parts sociales
Total: . . . . .	10.000 parts sociales

(10.000 parts sociales d'une valeur nominale de 10,- € chacune soit un capital de 100.000,- €.)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007083128/734/25.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007, réf. LSO-CG02514. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070092224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

### **Realpart S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 82.747.

L'an deux mille sept, le six juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme REALPART S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 49, boulevard Prince Henri, R.C.S. Luxembourg section B numéro 82747, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 22 juin 2001, publié au Mémorial C numéro 1236 du 27 décembre 2001, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 25 février 2003, publié au Mémorial C numéro 411 du 15 avril 2003.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sylvie Theisen, consultante, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Adèle Di Iulio, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Eliane Irthum, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

#### *Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 239.000,- (deux cent trente-neuf mille Euro) pour le porter de son montant actuel de EUR 81.000,- (quatre-vingt-un mille Euro) à EUR 320.000,- (trois cent vingt mille Euro) par versement en espèces.

2. Libération et émission de 23.900 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10,- par action.

3. Fixation d'un nouveau capital autorisé de EUR 5.000.000,-.

4. Modification de l'article 3 des statuts pour le mettre en concordance avec ce qui précède.

5. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite le président a déposé sur le bureau et donné connaissance par la lecture à l'assemblée du rapport du conseil d'administration, établi pour satisfaire aux prescriptions de l'article 32-3(5) de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983; ledit rapport, après avoir été signé ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Sur ce, l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent trente-neuf mille euros (EUR 239.000,-), pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt-un mille euros (EUR 81.000,-) à trois cent vingt mille euros (EUR 320.000,-), par la création et l'émission de vingt-trois mille neuf cents (23.900) actions nouvelles de dix euros (EUR 10,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

*Deuxième résolution*

Les vingt-trois mille neuf cents (23.900) actions nouvellement émises ont été intégralement souscrites avec l'accord de tous les actionnaires par Monsieur Jacques Geyers, demeurant à MC-98000 Monaco, 32, rue Jean Charles Rey.

Le montant de deux cent trente-neuf mille euros (EUR 239.000,-) a été apporté en numéraire de sorte que le prédit montant se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société anonyme REALPART S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide d'instaurer un capital autorisé de cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-) avec émission d'actions nouvelles et décide d'autoriser le conseil d'administration de limiter et même de supprimer le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires et d'émettre des obligations convertibles ou non dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé.

*Quatrième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Version française:

« **Art. 3.** Le capital social est fixé à trois cent vingt mille euros (EUR 320.000,-) représenté par trente-deux mille (32.000) actions de dix euros (EUR 10,-) chacune, entièrement libérées.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel à cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-).

En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société. Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 10 ci-après, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.»

Version anglaise:

« **Art. 3.** The corporate capital is fixed at three hundred and twenty thousand Euro (EUR 320,000.-), represented by thirty-two thousand (32,000) shares of ten Euro (EUR 10.-) each.

Unless otherwise specified by Law, the shares shall be in bearer form.

The Board of Directors is authorized to increase the corporate capital in order to raise it to five million Euro (EUR 5,000,000.-).

The Board of Directors is fully authorized and appointed to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions, as the case may be, to fix the place and the date of the issue or of the successive issues, to determine the terms and conditions of subscription and payment, to call if necessary on new shareholders, finally to fix all other terms and conditions which are necessary or useful even if they are not provided for in the present resolution, to have documented in the notarial form the subscription of the new shares, the payment and the effective increase of capital and finally to bring the articles of incorporation in accordance with the amendments deriving from the realized and duly documented increase of capital, in accordance with the law of August 10th, 1915 and especially under the condition that the authorization has to be renewed every five years.

Moreover, the Board of Directors is authorised to issue ordinary or convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorized capital.

The Board of Directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions which may be related to such bond issue.

A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company. With respect to the conditions set forth hereinbefore and notwithstanding the stipulations of article 10 hereafter., the Board of Directors is authorized to increase the corporate capital even by incorporation of free reserves. The Board of Directors is authorized to suppress or limit the preferential subscription right in case of an increase of capital within the limits of the authorized capital.

The authorized and subscribed capital may be increased or reduced by a decision of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the same manner as for the amendment of the Articles of Incorporation.

The company may redeem its shares within the limits fixed by law.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre mille cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: S. Theisen, A. Di Iulio, E. Irthum, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 juin 2007. Relation GRE/2007/2565. — Reçu 2.390 euros.

*Le Receveur ff. (signé):* Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 juillet 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007082446/231/132.

(070091152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

**Glendorn S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 95.517.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2007.

*Pour* GLENDORN S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007082426/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007, réf. LSO-CG02357. - Reçu 22 euros.

*Le Receveur (signé):* G. Reuland.

(070090450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

**Ligabue Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 109.538.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Pour *LIGABUE GROUP S.A.*

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007082428/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007, réf. LSO-CG02091. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

---

**Kompass Venture Capital S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 82.477.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2007.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2007082342/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG03274. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

---

**Riverside Studio, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.394,68.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 67.802.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Pour *RIVERSIDE STUDIO S.à.R.L.*

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007082427/536/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007, réf. LSO-CG02090. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

---

**Cashmerefinance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 112.845.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Pour *CASHMEREFINANCE S.A.*

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007082429/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007, réf. LSO-CG02092. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

---